

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

**Arrêté du 19 avril 2013 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination
de membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires**

NOR : DEVA1310576A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code des transports, notamment l'article L. 6361-4 ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination de membres associés de l'Autorité de contrôle
des nuisances aéroportuaires,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires :

Au titre de représentant des professions aéronautiques : en qualité de premier suppléant, pour
Aéroports de Paris (ADP), M. CHARRITAT (François), en remplacement de M. DE RONNE (Michel).

Au titre de représentant des professions aéronautiques : en qualité de second suppléant, pour
l'Union française de l'hélicoptère (UFH), M. DAVID (Gérard), en remplacement de M. DARRIAU
(Gilles).

Au titre de représentant d'associations de riverains d'aérodromes : en qualité de second suppléant
pour l'association Nuisances aériennes – Respectez-nous ! NARN 91, M. SCHAAR (William), en
remplacement de Mme REGNAULT-CARTIER (Isabelle).

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié
au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 avril 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL